

BAZ-BLITZ

Nr. 12



Hiver 2020

Éditorial	3
Changement Responsable Agences	4
Information du Comité	5
Rapport de la journée Spiezer 2020	6
Conférences - ERFA	9
Rapport	13
Discours de clôture	17

Éditorial

Travailler en période de corona : un rapport du télétravail

Chère lectrice, cher lecteur,

Je n'aurais jamais pensé qu'à mon âge, je retournerais au télétravail. Mais voilà, les situations extraordinaires exigent des mesures extraordinaires. Depuis le début du mois de mars 2020, je me suis retrouvé, comme environ 50 % de notre équipe, sur un lieu de travail dans mes propres murs. Avec ces mesures et bien d'autres, nous voulions assurer le bon fonctionnement des agences AVS pendant la pandémie de Covid-19.

Quelle est la meilleure façon de travailler professionnellement dans vos propres murs ? Mon expérience est que la plus grande réussite vient du maintien des routines quotidiennes de la vie professionnelle.

Cela signifie se mettre le matin en mode travail comme d'habitude, prendre un petit déjeuner (copieux) et peut-être faire quelques pas sur le balcon. Ensuite, je m'assieds à mes tâches à un bureau spécialement aménagé à cet effet - idéalement dans une pièce à moi. En principe, il en va de même qu'au bureau : une position assise ergonomique, un peu d'exercice régulier et, surtout, une pause de midi satisfaisante pour maintenir la concentration à un niveau élevé dans la deuxième moitié de la journée.

La conclusion générale de mes collègues concernant le nouvel environnement de travail est plutôt positive. Malgré la crise, grâce aux méthodes de travail numériques, nous sommes toujours en mesure d'être là pour nos clients et d'assurer la qualité de nos services. Personnellement, je dois dire que la routine familière du bureau et l'environnement collégial me manquent.

De nombreux collègues sont actuellement en télétravail et profitent de la liberté qu'ils peuvent ressentir en dehors des bureaux en espace ouvert. Mais attention : il est inévitable de faire un plan dès le matin et d'organiser sa journée de travail de la meilleure façon possible. Même en fin d'après-midi, vous pouvez encore être productif, surtout si vous savez que, un vendredi soir comme aujourd'hui, vous n'aurez pas à faire une longue marche pour rentrer chez vous dans le trafic des heures de pointe, mais juste une courte marche pour vous rendre au canapé ou dehors pour faire de l'exercice.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une bonne année 2021.

Reto Pfahrer, Président BAZ/ABAA

Changement Responsable Agences

Responsable/changement interne juillet – décembre 2020

Juillet	Nouveau	Précédemment
Région Wattenwil	Nussbaum Cornelia (précédemment remplaçante)	Loretan Margrit
Août		
Walkringen	Kläui Jasmine (précédemment remplaçante)	Arn Nathalie
Radelfingen	Schranz Melina (précédemment remplaçante)	Sutter Danielle
Septembre		
Aucun		
Octobre		
Konolfingen	Zwahlen Nicole (précédemment remplaçante)	Gehri Dominik
Novembre		
Biglen-Landiswil	Strahm Sandra	Neuenschwander Brigitte
Décembre		
Aucun		

Informations du Comité

Les membres ont voté par écrit sur le rapport d'activité du ABAA. Le Conseil d'administration a reçu et enregistré les résultats lors de la réunion du Conseil du 22 octobre 2020. Le procès-verbal avec les résultats du vote est disponible sur notre page d'accueil.

La prochaine assemblée générale aura lieu le vendredi 28 mai 2021 à Thoune. Veuillez réserver cette date. Nous espérons que cet événement pourra avoir lieu et nous respecterons en tout cas tous les concepts de protection.

Les examens pour le cours de certificat de capacité 2020 devraient avoir lieu en janvier 2021. Nous souhaitons à tous les participants beaucoup de succès.



Journée Spiezer du 10 septembre 2020

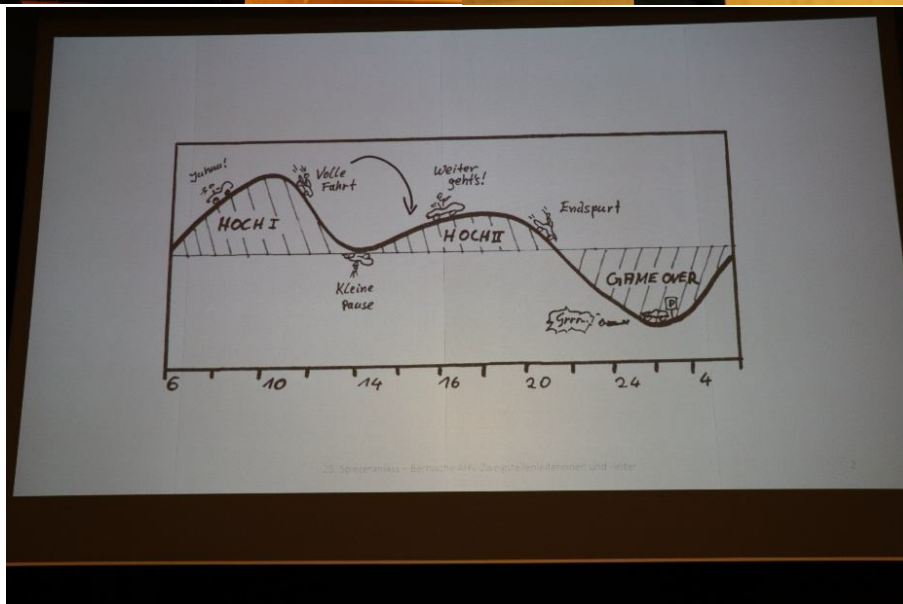
Journée Spiezer du 10 septembre 2020 du ABAA au centre de la Commune du Lötschberg, sur la réforme des prestations complémentaires à partir de 2021 et sur le sommeil, ce qu'il vaut pour nous et comment il nous maintient en bonne santé.

Pour la 25^{ème} fois, la conférence a eu lieu dans la salle Lötschberg à Spiez et environ 120 personnes ont écouté attentivement les deux présentations de Nadine Schüpbach, de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et de la psychologue Barbara Siegenthaler.

Pendant 90 minutes, l'oratrice Nadine Schüpbach de l'OFAS, a présenté les nombreuses innovations que la révision des PC apportera à partir du 1er janvier 2021. Le changement le plus significatif est certainement la prise en compte accrue des actifs dans l'octroi et le calcul des PC. Cela est principalement dû aux nouvelles réglementations concernant le seuil d'entrée, l'obligation de remboursement et la renonciation au patrimoine.

Après la pause, la psychologue Barbara Siegenthaler a expliqué aux personnes présentes, sur l'importance du sommeil dans notre vie et sur la façon dont il nous maintient en bonne santé. En tant que responsable de la santé, l'oratrice conseille les entreprises sur la manière de maintenir et de promouvoir la santé et les performances des employés et d'éviter ainsi les absences. Un bon sommeil n'est qu'un des nombreux facteurs qui jouent un rôle dans ce domaine. Le sommeil est le miroir du jour, le rythme de la journée influence notre sommeil. L'oratrice a parlé des risques pour la santé du manque de sommeil et a donné des conseils sur la manière d'éviter le manque de sommeil. La conférence était très intéressante et certains des participants ont réalisé qu'ils devraient peut-être changer leurs habitudes de sommeil.

Au début de la réunion, le président Reto Pfahrer a dû annoncer que l'apéritif traditionnel serait annulé en raison du Corona. On ne sait pas si cette triste circonstance a influencé le sommeil de certains participants à la conférence le soir même...





Rencontre - Erfa

Rencontre Erfa du groupe Seeland à Gléresse

Malgré le Corona, le groupe du Seeland a décidé de tenir la réunion-Erfa. Le 21 octobre 2020, 10 responsables d'agences AVS se sont réunis dans le magnifique musée de la vigne à Gléresse sous un temps automnal magnifique. La mairesse de la commune, Brigitte Wanzenried Stucki, a accueilli les participants avec une brève et intéressante présentation de Gléresse et de la région du lac de Bienne. Thomas Nydegger, vice-président de l'APEA Seeland, a présenté l'autorité compétente. Il s'en est suivi une discussion passionnante et animée, qui a failli ne pas vouloir se terminer. Une pause a été prise autour d'un café et de biscuits. Rebecca Wandfluh a ensuite présenté les dernières nouvelles du comité ABAA. La réunion s'est terminée par un bon apéritif avec du vin blanc de Gléresse et des sandwiches. Nous tenons à remercier Dora Nyffeler pour la grande organisation. Elle a tout préparé à la perfection et a également observé tous les concepts de protection. Tous sont rentrés chez eux en bonne santé 😊. La prochaine rencontre Erfa du groupe Seeland se tiendra à Ins.







ERFA-Groupe Jura bernois

Comme le reste du monde, le Jura bernois n'est pas épargné par la crise sanitaire. Il a donc été nécessaire de prendre la décision d'annuler la 2^{ème} rencontre des Agences AVS du Jura bernois. Il aurait été agréable de se rencontrer et de discuter des dernières réformes et des projets en cours dans notre secteur. Mais, cela n'est que partie remise !

L'échange prévu cet automne à Péry a subi le même sort. Soyez assuré que nous ne manquerons pas de nous retrouver dès que possible, avec toujours notre bonne humeur.

En cette période particulière que nous vivons, nous vous souhaitons beaucoup de courage et de plaisir dans les différents défis à relever au sein de vos Agences AVS.



Rapport

Coronavirus: Prolongation du remplacement de revenu corona également pour les indépendants indirectement affectés et les personnes dans une position similaire à celle d'un employeur

De nombreux indépendants et quasi-employeurs continuent d'être, ou sont à nouveau, gravement touchés par les mesures de lutte contre le Coronavirus, même s'ils ne sont pas obligés de fermer leur entreprise. Ils peuvent toujours demander le remplacement de revenu Corona : Avec la nouvelle loi Covid-19, la confédération a étendu et renforcé cette aide. Le nouveau règlement est limité jusqu'au 30 juin 2021.

La loi Covid-19 régit la poursuite des mesures visant à compenser les pertes de revenus. Les personnes suivantes, dont l'activité professionnelle est limitée en raison des mesures de lutte contre le coronavirus, peuvent recevoir une indemnité de revenu corona :

- **Personnes en position de quasi-employeur en cas de fermeture d'un établissement**
 Les personnes se trouvant dans une situation similaire à celle d'un employeur (propriétaires de Sàrl ou SA) ont désormais également droit à une compensation de revenu corona si elles ont dû cesser leurs activités sur ordre des autorités. En cas de fermeture d'une entreprise, le droit existe pendant toute la durée de la fermeture.
- **Personnes en position de quasi-employeur en cas d'interdiction d'événements**
 Les personnes se trouvant dans une situation similaire à celle d'un employeur (propriétaires de Sàrl ou SA) ont désormais également droit à une compensation de revenu Corona en cas d'interdiction officielle d'un événement, si elles auraient fourni un service pour cet événement
- **Les travailleurs indépendants et les personnes dans une position similaire à celle d'un employeur avec une perte de chiffre d'affaires importante**
 Les personnes dont l'activité professionnelle est considérablement restreinte en raison des mesures de lutte contre le virus Corona et qui subissent une perte de salaire ou de revenu ont désormais droit à une compensation de revenu Corona. La restriction significative est définie par une perte de chiffre d'affaires d'au moins 55 % par rapport à la moyenne des années 2015 à 2019. Les personnes affectées doivent déclarer la perte de chiffre d'affaires et justifier comment elle est imputable aux mesures de lutte contre l'épidémie de Covid-19. Les informations seront vérifiées par échantillonnage aléatoire.

Les personnes qui subissent une perte de revenus et qui se trouvent dans les situations susmentionnées doivent présenter une demande à leur Caisse de compensation AVS. Les formulaires correspondants sont disponibles sur les sites web des Caisses de compensation. Les personnes concernées peuvent introduire leur demande avec effet immédiat, mais il leur est demandé d'être patientes jusqu'au versement des prestations.

Mesures visant à amortir l'impact économique

Depuis le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a pris un certain nombre de mesures pour amortir les conséquences économiques de la lutte contre le coronavirus pour les entreprises et les employés concernés. L'une de ces mesures est l'indemnité corona, dont le paiement a expiré le 16 septembre 2020 pour tous ceux qui y ont droit.

Le 26 septembre, la loi Covid-19 est entrée en vigueur. Cette loi régit la continuité ciblée des mesures visant à amortir les conséquences économiques de la lutte contre l'épidémie. Outre la continuation du régime de remplacement du revenu Corona, des mesures de soutien sectorielles continueront à être disponibles pour les secteurs du sport et de la culture. En outre, les instruments de l'assurance chômage continueront à être mis à la disposition des entreprises : Le Conseil fédéral a prolongé la durée maximale du droit à l'indemnité de chômage partiel de douze à dix-huit mois.

Pour les entreprises qui ont besoin d'une aide supplémentaire, il existe la possibilité de bénéficier d'un soutien dans le cadre d'un programme de soutien aux personnes en difficulté. Avec la loi Covid-19, la Confédération peut contribuer à la moitié des mesures cantonales de soutien aux entreprises particulièrement touchées. L'accent est mis sur les entreprises du secteur de l'événementiel, les forains, l'industrie du voyage et les entreprises du tourisme. L'ordonnance d'application est en cours d'élaboration.

Rapport sur les prestations versées

Les informations sont basées sur les rapports des Caisses de compensation, qui sont généralement collectés sur une base hebdomadaire. Ils sont fournis sans aucune garantie quant à leur exhaustivité ou leur exactitude. Avec l'introduction de cette nouvelle prestation, les Caisses de compensation sont confrontées à un grand nombre de demandes, dont le traitement prend un certain temps. Ces informations indiquent uniquement les prestations déjà versées jusqu'à la date respective et non les prestations auxquelles un droit existe.

Etat: 20.12.2020

Cas	Quantité	CHF
Allocation pour la garde des enfants	18 342	41 768 320
Allocation pour la garde des enfants, salariés	15 548	34 408 416
Allocation pour la garde des enfants, indépendants	2 794	7 359 904
Allocation en cas de quarantaine	70 950	72 842 037
Allocation en cas de quarantaine, salariés	68 972	70 707 915
Allocation en cas de quarantaine, indépendants	1 978	2 134 122
Interdiction de manifestations	9 727	116 157 889
Interdiction de manifestations, indépendants	9 727	116 157 889
Fermeture d'établissements	77 935	993 683 102
Allocation fermeture d'établissements, indépendants	77 935	993 683 102
Allocation pour les cas de rigueur	56 022	820 648 220
Allocation pour les cas de rigueur, indépendants	56 022	820 648 220
Allocation pour garde d'enfants, soins intenses/école spéciale	135	366 682
Allocation garde d'enfants, soins intenses/école spéciale, salariés	114	323 092
Allocation garde d'enfants, soins intenses/école spéciale, indépendants	21	43 590
Allocation pour les personnes ayant une position assimilable à celle d'un employeur	5 527	54 233 196
Allocation pour les personnes ayant une position assimilable à celle d'un employeur	5 527	54 233 196
Total général	238 638	2 099 699 446



Bernische AHV-Zweigstellenleiterinnen und -leiter
Association Bernoise des Agents AVS

Adresse pour renseignements

Communication
Effingerstrasse 20
CH-3003 Berne

kommunikation@bsv.admin.ch
Tel. +41 58 462 77 11

Discours de clôture



Hiver 2020

Cette année a bouleversé beaucoup de choses. Mais cela nous a aussi montré que nous étions capables de relever le défi et de tirer le meilleur parti de la situation.

Nous espérons maintenant que l'année prochaine, tout sera à nouveau un peu plus facile.

Je vous souhaite un joyeux Noël avec vos proches et un bon départ dans la nouvelle année !

La rédaction

Rebecca Wandfluh